

nâtel.

s genres, etc.

ement agrandi.

g du Lac 17, Neuchâtel.
AND-PILET, couturière.

nts sous-désignés seront

vril 1911.

de la Gruyère.

de chevaux

la MUTUELLE CHE-
sanne, fondée en 1901, sous les
s Sociétés d'agriculture de
nce mutuelle contre la mortalité
a du Conseil fédéral.

e payable comptant dans le

contrats temporaires individuels
ment avantageux.age chevalin pour l'assurance des
nage, ainsi que les autres ma-
Faculté de n'assurer que les ju-

uels.

naires et au siège social : Direc-
ausanne.

STRUCTION

AUX - TUILES

iraigue.

e et Baulmes.

de France.

dimensions.

ERES

oderne

vis-à-vis de
l'Hôtel des
Alpes.

LI BULLE

en chapeaux

nes gens et enfants.

rai çaises et italiennes.

-Bart.

ERES NOUVEAUTÉS
garnis et non garnis
surpes, voilettes, etc.

ER

ID-BERNOIS

n).

de Fer.

bernois rappelle au public qu'à
police des Chemins de fer, il est
e passage et de traverser

exception dénoncés à l'autorité

DES

de pureté et germination, con-
anne.

Escarottes, Chanvre de

ous sols.

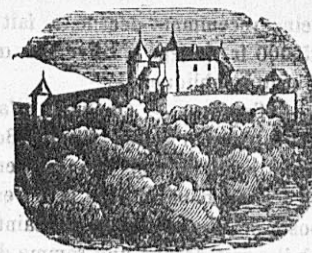
-Seigle. - Avoine supé-

QUES

RÈRES, BULLE



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 7¹² 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰ — BULLE, arr. 9⁰⁰ 12¹⁰ 4³⁰ 8³⁵ 10⁴⁰

ANNONCES

District de la Gruyère : une
seule insertion 15 c ; annon-
ces répétées, 10 c. Canton
et Suisse, 15 c. Etranger,
20 c. la ligne ou son espace.
RÉCLAMES : Suisse, 30 cent.
Etranger, 40 c. la ligne.S'adr. à l'Agence de pu-
blicité Haasenstein et Vo-
gler, 84, rue de Bouleyres
(Cercle catholique 1^{er} étage)

BULLE, le 14 avril 1911.

Le Code fédéral suisse.

VIII

Des successions.

Dans le domaine des successions, le nouveau droit a profondément modifié notre législation cantonale.

Il a institué le système des parentèles, comprenant chacune un ensemble nettement circonscrit de parents.

La première parentèle comprend la descendance, excluant le droit d'hérédité pour toutes les autres. A la seconde appartiennent les parents du défunt ou leurs descendants, lesquels succèdent par souche.

A défaut de descendants, et des père et mère ou de descendants d'eux, la succession est dévolue aux grands-parents ou à leurs descendants, qui forment la troisième parentèle.

Faute d'héritiers de la seconde parentèle dans la ligne paternelle ou la ligne maternelle, la succession est dévolue entièrement aux héritiers de l'autre ligne, à l'exclusion des membres des parentèles subséquentes.

Si, parmi les descendants des père et mère, il y a des frères et sœurs germains en concours avec des consanguins ou des utérins, les premiers prennent dans les deux lignes, tandis que les autres prennent dans leur ligne seulement.

Les grands-parents et leurs descendants sont les derniers héritiers légaux. Toutefois, les arrière-grands-parents ont droit à la jouissance de la part qui serait advenue à leurs descendants, s'ils avaient survécu. Ce droit passe aux grands-oncles et grands-tantes du défunt.

Tels sont les héritiers légaux. On peut en déduire que la successibilité n'ira pas au delà du septième degré.

Le conjoint survivant concourt aussi à l'héritage avec les héritiers légaux, dans la proportion suivante :

a) s'il est en concours avec des descendants, il a droit, à son choix, au quart en propriété ou à la demie en usufruit.

b) s'il est en concours avec des héritiers de la seconde parentèle, au quart en propriété et aux trois-quarts en usufruit.

c) à la demie en propriété et l'autre demie en usufruit, lorsqu'il concourt avec des grands-parents ou leurs descendants.

Nous avons vu précédemment que la parenté naturelle jouit des mêmes droits que la parenté légitime, sauf dans la ligne paternelle, où le parent naturel ou ses descendants voient leur part réduite à la moitié, s'ils sont en concours avec des descendants légitimes.

L'adopté a les mêmes droits qu'un enfant légitime sur la succession des adoptants. Ceux-ci, par contre, n'ont aucun droit à la succession de l'adopté.

A défaut d'héritiers légaux, la succession est dévolue à l'Etat, s'il n'y a pas de testament.

Nous ne parlerons pas des dispositions qui règlent la capacité de disposer par testament ou les causes de l'exhérédation, dispositions qui ont beaucoup de rapports avec notre législation cantonale.

Mais là où le nouveau Code a considérablement innové, c'est dans la quotité disponible, c'est-à-dire la part dont le défunt a pu disposer par testament. Cette part est de l'ensemble de ses biens, sous déduction des réserves suivantes :

a) des trois quarts de son droit de succession pour un descendant ;
b) de la demie de son droit de succession pour le père et la mère ;
c) du quart pour chacun des frères ou sœurs ;

d) de tout son droit de succession en propriété pour le conjoint survivant, s'il est en concours avec des héritiers légaux, et de la moitié de ce droit, s'il est héritier unique.

Par testament, le conjoint survivant peut recevoir l'usufruit de la part dévolue aux descendants communs ; cet usufruit est réduit de moitié si le survivant se remarie.

Ainsi tombent les dispositions de notre loi fribourgeoise qui réduisaient au quart la quotité disponible d'un indivis. Il arrivait assez fréquemment qu'un indivis était hérité par ses indivis, à l'exclusion des frères et sœurs sortis de l'indivision. Cette anomalie est supprimée.

Les cantons peuvent supprimer la réserve en faveur des frères et sœurs, ou bien l'étendre en faveur de leurs descendants.

Que fera notre Canton sous ce rapport ? La prochaine session du Grand Conseil nous l'apprendra.

NOUVELLES SUISSES

Fièvre aphteuse. — Dans la semaine dernière du 3 au 9 avril, de nouveaux cas de fièvre aphteuse ont été signalés dans les cantons de Vaud, des Grisons, St.-Gall, Bâle-Ville, Zurich, en tout 10 étables avec 104 têtes de bétail. A Bâle-Ville, Zurich et Lucerne et St.-Gall, il s'agit de transport de bestiaux de provenance française.

A la suite de la constatation de la fièvre aphteuse à Delle, l'importation des bestiaux à pieds fourchus par le bureau des douanes de Boncourt a été interdite, le trafic frontière rural y compris.

Subsides. — Le Conseil fédéral a alloué un subside de 1135 fr. 48 au canton de Berne et un subside de 2211 fr. 00 au canton de Fribourg en faveur des propriétaires de vignes pour les frais occasionnés par la lutte contre le mildiou en 1910, en tant que ces cantons et les communes affectent à cette lutte une somme égale, ne dépassant toutefois pas le 25 % de la dépense occasionnée pour l'achat des sels de cuivre nécessaires au traitement.

Le lait condensé. — L'assemblée générale des actionnaires de la Nestlé and Anglo Swiss Condensed Milk Company a eu lieu lundi, à Cham.

Pour la première fois depuis la fusion des deux sociétés, le bénéfice net est en diminution, bien que la vente ait augmenté. Cette diminution du bénéfice provient du renchérissement du prix du lait.

La Société a construit trois nouvelles usines en Australie et une en Angleterre. On étudie la construction d'usines aux Pays Bas, en France et au Brésil.

La Société voudrait que le Conseil fédéral lui accordât l'exemption douanière pour le sucre.

La Société a versé depuis la fusion 6.150.000 fr. au fonds de réserve ; elle a fait des amortissements pour 9 millions 990 000 fr. ; elle a distribué pour 38 millions de dividende, ce qui équivaut au cent pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les comptes et a décidé la répartition du bénéfice net et la création d'une caisse d'assurance contre

la vieillesse, dans laquelle une somme de 500.000 francs a été immédiatement versée.

Divorces. — D'après la statistique fédérale du nombre des divorces en 1909, la proportion des divorces est inférieure à celle de l'année précédente ; elle atteint le même chiffre qu'en 1907, soit 2,55 divorces pour 1000 mariages existants. Sur 100 actions en divorce, les tribunaux ont prononcé 6 rejets, 3,2 séparations de corps et 30,8 divorces. Sur 1690 actions en divorce, 1534 ont été admises, 101 rejetées, 55 ont abouti à la séparation de corps. Dans le canton de Vaud, 141 couples, qui avaient tiré un mauvais billet à la loterie du mariage, ont vu dissoudre les liens de leur hyménée. 2 sont restés à la chaîne, 2 ont obtenu la séparation de corps.

Fausse pièces, faux billets. — La Caisse fédérale a mis le public en garde contre l'acceptation de fausses pièces suisses d'un franc et de cinquante centimes qui, vraisemblablement émises à l'étranger, commencent à circuler chez nous.

En 1910, plus de cinq cents pièces fausses ont été soumises à l'examen, soit de la Caisse fédérale, soit de l'Administration de la Monnaie, la plupart d'entre elles à l'effigie française et à l'effigie suisse, presque toutes assez bien imitées.

D'autre part, la Monnaie fédérale constate que certaines pièces d'or subissent une diminution de poids par usure frauduleuse. Enfin, les billets de banque sont également l'objet d'ingénieuses imitations : il n'y a pas longtemps qu'on arrêta à Zurich un individu cherchant à mettre en circulation de faux billets de cent francs assez semblables à ceux de la Banque nationale.

Militaire. — Le colonel Fritz Gertsch, à Berne, est relevé de ses fonctions d'officier-instructeur d'infanterie.

Berne. — Lundi à Büren, un vacher, Frédéric Oppliger, était occupé à puiser de l'avoine dans un gros caisson. Soudain, pris d'une attaque d'apoplexie, le malheureux tomba la tête la première dans le récipient. Lorsqu'on l'en retira, il était mort, étouffé.

Saint-Gall. — Bienfaisance. — M. Grob, ancien syndic de Degers-

CRÉDIT GRUYÉRIEN BULLE

Capital-actions : Fr. 1,000,000.—

Prêts par **billets à ordre** ou en **comptes-courants** sur nantissement de titres, cautionnement ou hypothèque.

Escompte d'effets de commerce. — Achat et vente de titres. — Encaissement de titres et de coupons échus. — **Fourniture de chèques sur tous pays.**

Nous recevons des dépôts d'espèces aux conditions suivantes :

En comptes-courants : disponibles à vue à 3 1/2 % ; disponibles moyennant avertissement à 3 3/4 %.

En caisse d'épargne 4 %. (4 1/4 % pour carnets jusqu'à 600 francs.)

Contre **obligations** ou **certificats de dépôt** à 1 ou 5 ans 4 1/4 %.

Garde et gérance de titres. — Location de compartiments de coffre-fort.



Grande Chapellerie Tobie BEO BULLE Grand'rué 32

ASSORTIMENT COMPLET en chapeaux feutre pour hommes et enfants.
NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Port Aviation : noir, lierre, tanagra 4 fr.

Richard (large) : noir et tanagra 5 fr.

Bord affrété : noir, gris taupe, gris souris 6 fr.

Impers haute nouveauté. Chapeaux soie.

Chapeaux de première Communion.

Chapeaux paille.

Chemises. Cols. Cravattes. Bretelles. Blouses. Spécialité en fil noir extra.

COMPARER

c'est le meilleur moyen de bien juger. A tous ceux qui prennent la peine de voir les chaussures du magasin d'expéditions

Th. Sottas-Thalmann, Bulle

apparaissent comme les meilleures, celles qui chaussent le mieux et les meilleures marchés.

Prix fixes.

Maison de confiance.

Grande mise de bétail.

Le sousigné, Ernest Dunand, à Romont, exposera en mises publiques, devant son domicile, le **mardi 25 avril courant, dès 11 heures précises du matin, 60 pièces de bétail**, des deux races, soit 32 mères vaches, fraîches vélées, prêtes au veau ou portantes pour l'automne, 8 génisses de 1 à 2 ans, 5 veaux de l'année, 1 paire de bœufs d'attelage de 2 1/2 ans, 2 jeunes taureaux blancs et rouges et 1 taurillon pie-noir de 4 mois avec ascendance de 1^{re} classe, 8 bons chevaux pour le trait et la voiture, 1 fort mulet de 2 ans et 1 âne.

Par la même occasion, il sera exposé en vente 1 rateuse, 1 faneuse neuve et 2 voitures également neuves.

Favorables conditions de paiement.

649

L'exposant : **Ernest DUNAND, à la Belle-Croix, Romont.**

Le Catalan Quinquina

Est le meilleur vin apéritif.
Le meilleur vin tonique.
Le meilleur vin digestif.
Le meilleur vin fortifiant.
Le meilleur vin hygiénique.
Le seul vin contre les faiblesses d'estomac et le manque d'appétit.

Le Catalan Quinquina se vend au prix de 3 fr. 20 le litre.
Demandez dans tous les cafés le Catalan Quinquina.

Dépositaire pour la Gruyère :

Francisco Ribes, vins, BULLE

Inventeur et seul fabricant :

Juan Estruch, Vins en gros, ROMONT.

Apprenti ou aide

est demandé pour le plutôt dans une **bonnagerie-pâtisserie.**
S'adresser à Haaseinstein et Vogler.

Tailleuse.

La soussignée avise l'honorable public qu'elle vient de s'établir comme **tailleuse pour hommes.** Travail prompt et soigné.
Se recommande,

BUSSARD Marie-Louise, aux Prays, Epagny.

On donnerait

à préparer 300 billons et 70 à 80 moules de noués et de quartiers.
S'adresser à **Ami Pilet-Neusel, à la Chaudanne près les Moulins.**

Avis aux entrepreneurs de charpente.

On demande à acheter une **multiple d'occasion, à prix réduit.** S'adresser sous chiffres **P 11676 L, à Haaseinstein et Vogler, Lausanne.** 620

ON DEMANDE

un **jeune homme** pour soigner les porcs.
S'adresser à Haaseinstein et Vogler Bulle.

On demande pour petit ménage soigné à Château d'Oex, une

bonne à tout faire

ayant eu du service si possible.
S'adresser **Mme Muller de Sybourg, Château-d'Oex.** 610

Occasion !

A vendre vélos roue libre, en bon état.
S'adresser à **M. J. Pinaton, mécanicien, Bulle.** 621

à côté de la poste

Chapellerie moderne

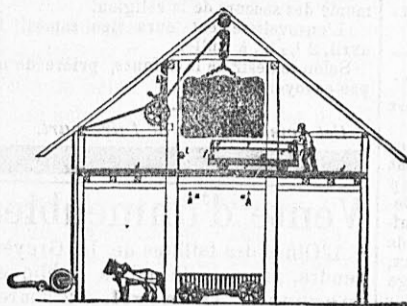
vis-à-vis de l'Hôtel des Alpes.

BULLE R. WILLI BULLE

Magasin le mieux assorti en chapeaux feutre et paille, pour hommes, jeunes gens et enfants.
Dernières nouveautés anglaises, françaises et italiennes.
Casquettes, bérets, Jean-Bart.

MODES

MODELES DE PARIS ET DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
Immense choix en chapeaux de paille garnis et non garnis pour dames et fillettes ; fleurs, plumes, écharpes, voilettes, etc.



1000 FR.

à celui qui prouvera qu'il existe en Suisse

un

monte-foin

à traction animale plus simple, plus pratique et moins coûteux que celui de

V. GENDRE, constructeur, à FRIBOURG.

Dimanche 16 avril, à 3 h. et à 8 1/2 h.

Concert-Représentation

donné par l'AVENIR, société de chant de La Tour-de-Trême dans la grande salle du Café de La Tour.

1^{re} PARTIE : CHŒURS

2^{me} PARTIE

LE REVENANT

drame émouvant en 3 actes.

Le Homard et les Plaideurs

comédie en 1 acte.

Premières, numérotées : 1 fr. ; secondes : 60 cent. — ENFANTS : 20 cent.

Charcuterie-Salaison Eug. Demierre

BULLE, Place des Alpes.

A l'occasion des Fêtes de Pâques

grand choix de Pâtés froids.

Hôtel Moderne, BULLE

Dimanche à 3 1/2 h. et 8 1/2 h.

Lundi, à 8 1/2 h.

Grandes Représentations du merveilleux

Cinéma Pathé (Permanent)

Nous donnerons à l'occasion des fêtes de Pâques une série de vues artistiques absolument inédites dont 4 en couleurs naturelles, 6 tableaux dramatiques admirablement interprétés par les meilleurs artistes de la Comédie française, et plusieurs films amusants et comiques.

Nous recommandons tout spécialement

la **Comtesse de Bracciano**

magnifique drame historique en couleurs. Il y a dans cette tragédie des scènes vraiment émouvantes qui feront sensation.

Le programme est composé spécialement pour l'honorable public de Bulle. 648

BAZAR FRANÇAIS

BULLE

près de l'Hôtel-de-Ville

BULLE

Pour les fêtes de Pâques

Grand et beau choix en chapeaux de paille pour hommes, enfants et fillettes, dernières nouveautés, dans tous les prix. Chapeaux de feutre pour hommes. Chapeaux de feutre pour enfants. Chemises blanches, cravates en tous genres. Gants. Confections pour hommes et enfants. Confections pour dames. 641

AVIS

En vue d'éviter des courses inutiles aux agriculteurs pour obtenir des engrais de **St-Gobain**, nous avisons notre grande clientèle que **toutes les grosses expéditions** de ces dits engrais à destination de la gare de Bulle sont arrivées pour cette année, et que notre **gros stock** en dépôt est complètement épuisé.

La saison étant trop avancée, nous ne recevrons pas ce printemps de nouveaux envois.

MM. DROUX, marchands de vins, Bulle, seuls représentants pour le canton de Fribourg.

Les Caisses et les bureaux des établissements sous-désignés seront fermés le

lundi de Pâques, 17 avril 1911.

Banque Populaire de la Gruyère.
Crédit Gruyérien.